



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LONDINIÈRES

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes de Londinières. Celle-ci est disponible sur le site internet de la ComCom.

Le budget 2024 a été voté le 8 avril 2024 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la communauté de communes 9 rue des Granges aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 4 mars 2024.

Il a été établi avec la volonté :

- De limiter la pression fiscale et d'ajuster le taux TEOM

Pour le budget principal

- Concernant les déchets
 - Modification de la TOEM pour équilibrage des dépenses
- Collecte nouveau marché avec Ikos
- Financement de la fibre optique
- Soutenir la vie associative
- Soutenir les projets d'entreprises
- Aide à l'amélioration de l'habitat
 - Envisage une participation ponctuelle pour les familles en grande précarité
- Le soutien des activités musicales à l'école, la piscine, les centres aérés

Pour la zone d'activité

- Permettre l'installation d'entreprises artisanales
- Soutenir la création et la reprise de commerce
- Possibilité d'investir dans la reprise de bâtiment

Pour la maison de santé - Agrandissement de la Maison de santé

BUDGET Principal

I. La section de fonctionnement – Budget Principal

a) Généralités

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

- 1- La part du transport scolaire restant à la charge des familles ne transite plus par le budget depuis que les familles s'inscrivent en direct sur le site Région Normandie
- 2- Les recettes proviennent :
 - o De la TOEM,
 - o Des Impôts locaux,
 - o Des dotations versées par l'État, elles sont devenues inférieures au FNGIR,
 - o De diverses subventions,
 - o De la taxe GEMAPI

Le report à nouveau passe de 1 472 202 en 2022 à 1 413 638 en 2023.

b) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	1 568 396	Excédent brut reporté	1 413 638
Dépenses de personnel	355 900	Recettes des services	70 000
Autres dépenses de gestion courante	420 700	Impôts et taxes	938 454
Dépenses financières	0	Dotations et participations	127 000
Dépenses exceptionnelles	159 889	Autres recettes de gestion courante	0
Autres dépenses	2 000	Atténuation charges	0
Dépenses imprévues	0	Recettes financières	0
		Autres recettes	0
Total dépenses réelles	2 506 885	Total recettes réelles	2 549 092
Charges (écriture d'ordre entre sections)	59 876	Produits (écriture d'ordre entre sections)	17 669
Virement à la section d'investissement	0		
Total général	2 556 761	Total général	2 566 761

Commentaires du tableau

Les dépenses de Fonctionnement sont constituées par :

- l'entretien et la consommation des bâtiments,

- la prestation des OM,
- les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées,
- participations PETR - Seine Maritime Numérique - Seine Maritime Attractivité -- Maison des Ados, SPAD, Associations, SAMU Magazine
- la participation au coût des transports scolaires avec une augmentation à la rentrée de septembre 2023

La masse salariale a augmentée. Cette augmentation s'explique par une embauche de 35h au poste de DGS et une embauche future de 17h au poste d'agent polyvalent.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 2 566 761€.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de Fonctionnement

Il existe trois principaux types de recettes :

- Les impôts locaux (taxe sur l'éolien)
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 sont maintenus sauf pour la TEOM

- *Concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur le bâti 0,602 %
 - Taxe foncière sur le non bâti 1,24 %
 - TEOM 13 %
 - Taxe habitation additionnelle 1,37%
- *Concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) 0,689 %
 - éolien IFER il était de 291 993 pour 2023 on prévoit 299 432€ pour 2024.

d) Les dotations de l'État

Les dotations attendues de l'État s'élèveront à 50 000€.

Année	Dotation de fonctionnement	Contribution au FNGIR
2022	50 000	38 889
2023	52 282	38 889
2024	50 000	38 889

II. La section d'Investissement Budget Principal

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ComCom à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère

exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ComCom regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'Investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0	Virement de la section de fonctionnement	0
Remboursement d'emprunts	0	FCTVA	0
Travaux de bâtiments	10 000	Réserves	46 936
Autres travaux	149 143	Cessions d'immobilisations	100 000
Autres dépenses	30 000	Taxe aménagement	0
		Subventions	0
		Autre immo financière	0
Total dépenses réelles	189 143	Total recettes réelles	146 936
Charges (écritures d'ordre entre sections)	17 669	Produits (écritures d'ordre entre section)	59 876
Total général	206 812	Total général	206 812

c) Les subventions d'Investissements prévues :

Aucune

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses Investissement :

Recettes et dépenses Investissement	:	206 812
Réparties comme suit :		
- Dépenses : Travaux et autres dépenses	:	189 143
Écritures d'ordre entre sections	:	17 669
TOTAL	:	206 812
- Recettes : Excédent	:	46 936
Cessions d'immobilisation	:	100 000
Autre immo financière	:	0
Écriture d'ordre entre section	:	59 876
TOTAL	:	206 812

b) Principaux ratios

	Informations financières – ratio pour 5195 habitants	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	494.08
2	Produits des impositions directes / population	180.65
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	490.68
4	Dépenses d'équipement / population	
5	Encours de dette / population	
6	DGF / population	494.08
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	14.20%
8	Dépenses de fonct. et remb. de dette en capital / recettes réelles de fonct.	100%
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	7.42%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0

c) État de la dette

La communauté de Communes n'a **aucune dette externe**

Le budget principal a réalisé une **avance remboursable de 600 000 euros** afin de financer la construction de la maison pluridisciplinaire de santé. Le remboursement se fera progressivement dès que la maison aura trouvé son rythme de croisière. Pour 2024, il n'est pas prévu d'avance remboursable pour la maison de santé.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

BUDGET ANNEXE ADE Zone d'activité**a) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	176 474	Excédent brut reporté	188 166
Dépenses de personnel	0	Recettes des services	0
Autres dépenses de gestion courante	30 000	Dotations et participations	0
Dépenses financières	14 000	Loyers	0
Dépenses exceptionnelles	0	Autres recettes de gestion courante	79 000
Autres dépenses impôts	0	Recettes exceptionnelles	0
Dépenses imprévues	0	Recettes financières	0
		Autres recettes	0
Total dépenses réelles	220 474	Total recettes réelles	267 166
Charges (écritures d'ordre entre sections)	54 383	Produits (écritures d'ordre entre sections)	7 691
Virement à la section d'investissement	0		0

Total général	274 857	Total général	274 857
----------------------	----------------	----------------------	----------------

Les recettes proviennent du loyer de la VIMO

b) Une vue d'ensemble de la section d'Investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	0
Remboursement d'emprunts	74 000	FCTVA	0
Travaux de bâtiments	167 555	Mise en réserves	249 555
Travaux de voirie	0	Cessions d'immobilisations	380 000
Autres travaux	30 000	Subventions	0
Autres dépenses	404 692	Emprunt	0
Total dépenses réelles	676 247	Total recettes réelles	
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Produits (écritures d'ordre entre sections)	54 383
Total général	683 938	Total général	683 938

BUDGET MAISON de SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

a) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	55 648	Excédent brut reporté	34 683
Dépenses de personnel	0	Recettes des services	8 978
Autres dépenses de gestion courante	0	Loyers	0
Dépenses financières	0	Dotations et participations	0
Dépenses exceptionnelles	0	Autre : gestion courante, charges locatives	37 750
Impôt foncier	0	Recettes exceptionnelles	0
Dépenses imprévues	0	Recettes financières	0
		Autres recettes	0
Total dépenses réelles	55 648	Total recettes réelles	81 411
Charges (écritures d'ordre entre sections)	45 162	Produits (écritures d'ordre entre sections)	19 399
Virement à la section d'investissement	0		0
Total général	100 810	Total général	100 810

Les recettes proviennent :

- des loyers versés par les praticiens

Une partie liée aux locaux vides reste à la charge de la collectivité.

- de l'amortissement des subventions

Les charges proviennent :

- de l'entretien
- de l'impôts fonciers
- de l'amortissement de la maison de santé

b) Une vue d'ensemble de la section d'Investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0	Virement de la section de fonctionnement	0
Remboursement avance remboursable	0	FCTVA	0
Travaux de bâtiments	19 846	Mise en réserves	46 224
Travaux de voirie	0	Cessions d'immobilisations	0
Autres travaux	53 394	Taxe aménagement	0
Autres dépenses	0	Subventions	2 253
Emprunt et dette	1 000	Emprunt	0
Total dépenses réelles	74 240	Total recettes réelles	48 477
Charges (écritures d'ordre entre sections)	19 399	Produits (écritures d'ordre entre sections)	45 162
Total général	93 639	Total général	93 639

Les principaux projets sur la Communauté de Communes (Général, Maison de Santé et Zone d'activité) pour l'année 2024 sont les suivants :

Au niveau des dépenses :

- Réhabilitation et division du bâtiment ex- Serapid
- Recrutement d'un agent polyvalent 21h/semaine pour entretien espaces verts, bâtiment, remplacement déchetterie
- Extension de la Maison de santé
- Acquisition d'un véhicule et d'une remorque
- Plan Local Urbanisme intercommunal (PLUi)

Au niveau des recettes :

- Vente de terrain sur la Zone d'Activité
- Vente d'une partie des bâtiments anciennement Serapid

Fait à LONDINIÈRES le 22 avril 2024

La Présidente

Armelle BILOQUET


